



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Musiques en Herbe 2018-2019 - Attribution des subventions

Rapporteur : Thierry MORTON, Conseiller communautaire délégué

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aide EM et programme d'animation »	Montant du budget 2018 : 350 000 € Montant de l'opération : 37 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon développe, depuis 3 ans, les Temps Forts du réseau des écoles de musique, appelés « Musiques en herbe ». L'objectif est de soutenir des projets entre les écoles de musique, le Conservatoire, le Bastion et la Rodia et de donner aux élèves musiciens l'opportunité de se rencontrer et se produire devant un public, grâce à un projet d'envergure.

Pour cette 4^{ème} année scolaire, il est proposé d'anticiper l'appui financier aux associations porteuses de projets. Le but est de faciliter la mise en œuvre des projets par une information anticipée des élèves (dès la rentrée) et de permettre une communication autour des projets dès septembre.

Sur l'ensemble de l'année 2018-2019, Il est proposé d'attribuer à 4 structures un montant total de 37 000 € pour la réalisation de ces temps forts.

Le Grand Besançon développe depuis 2016 les Temps forts du réseau des écoles de musique nommés « Musiques en herbe », basés sur le partenariat entre écoles, auxquelles se sont ajoutés le Bastion et la Rodia.

Depuis trois années scolaires, sont donc proposées des restitutions de projets d'élèves d'ampleur diverse, reflétant la richesse du paysage d'enseignement musical du territoire, dans les communes de l'agglomération.

I. Les projets présentés en 2018-2019 pour Musiques en herbe

Pour permettre aux associations porteuses de projets de mieux organiser les animations de territoire et de mieux communiquer, il est proposé de leur attribuer une aide financière dès septembre. Ainsi, les projets ci-dessous présentés couvrent l'année scolaire :

Date :	Lieu	Descriptif du projet
jeudi 1 ^{er} au samedi 3 novembre 2018 Juin 2019	Byans-sur-Doubs	Projet Jazz Lab , porté par le CAEM Stage d'improvisation avec restitution le samedi soir suivi d'une Jam Session. Interventions musicales à l'école de Byans-sur-Doubs Un deuxième concert Jazz sera proposé fin juin 2019 par les membres du JazzLab avec participation des élèves de Byans. En partenariat avec le Conservatoire Implication de la commune de Byans et de l'association Espérance
Octobre-novembre 2018, Janvier-avril 2019, Avril-juin 2019	Saône Besançon	Projet Soundpainting ou la musique en temps réel , porté par l' Ecole de Musique du Plateau 3 stages de soundpainting dont 1 avec le fondateur de la discipline Walter Thompson (1 stage entre octobre et novembre 2018, 1 stage entre janvier et avril 2019, 1 stage entre avril et juin 2019) A chaque fin de stage une restitution publique est prévue. Intégration d'élèves de la classe de hip-hop du CRR Concert final en juin ou juillet 2019 En partenariat avec le Conservatoire

Mars 2019	Pouilley les Vignes Besançon	<p>Projet Saxosaurus, porté par l'EMICA</p> <p>Une rencontre sous la forme de 6 demi-journées de stage avec Jean Marc Larché, Cécile Dubois et le collectif Zegaf.</p> <p>Commande d'une oeuvre à Sofiane Messabih pour quatuor de saxophones et Orchestre d'Harmonie.</p> <p>Des mini représentations dans différentes communes de la CAGB</p> <p>Deux concerts finaux avec l'ensemble « Saxosaurus », la création de l'oeuvre, et le duo Jean-Marc Larché dans la salle des fêtes de Pouilley les Vignes le samedi 9 mars 2019, et à l'auditorium du CRR le dimanche 10 mars 2019.</p>
Novembre 2018 Avril mai 2019	Besançon	<p>Projet Electro Deluxe, porté par la MJC de Palente en partenariat avec la Rodia et le CRR</p> <p>Rencontre entre des musiciens (élèves et professeurs) de structures musicales différentes, dans d'autres lieux de travail (CRR, Rodia, ...) avec des artistes de renom.</p> <p>Les élèves joueront en première partie d'Electro Deluxe les titres travaillés en master class.</p> <p>Novembre 2018 : démarrage du travail par pôle</p> <p>Venue du groupe : du lundi 15 au jeudi 18 avril 2019 : dont une journée de master class au CRR pour des groupes qui ne participent pas au projet.</p> <p>Concert le 2 ou le 9 mai 2019 à la Rodia</p> <p>Partenariat avec le Conservatoire et la Rodia</p>

II. Proposition de soutien financier par projet

Dans le cadre des conventions liant les écoles de musique structurantes et le Grand Besançon, il est prévu chaque année un avenant définissant les projets d'animation du territoire, en particulier ceux des temps forts du réseau, ainsi que la participation financière du Grand Besançon correspondante.

Pour l'année scolaire 2018-2019, il est donc proposé d'apporter les subventions ci-dessous précisées aux différents porteurs de projet présentés précédemment :

Projet	Ecole de musique porteuse	Budget global	Proposition de subvention du Grand Besançon
Jazz Lab	CAEM	13 460 €	9 000 €
Soundpainting ou la musique en temps réel	Ecole de musique du Plateau	13 403 €	10 000 €
Saxosaurus	EMICA	13 225 €	9 000 €
Electro Deluxe	MJC Palente	34 004 €	9 000 €

Il est proposé de proposer une subvention complémentaire pour la RAP La Rodia sur le projet « Electro Deluxe » pour l'accueil du concert de ce groupe en mai avec en 1^{ère} partie la restitution de la master class. Ce concert se déroulera dans la grande salle en mai 2019. Le soutien financier proposé viendrait en complément du soutien au dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des Musiques Actuelles présenté lors d'un prochain Conseil communautaire.

Mmes AS. ANDRIANTAVY, C. COMTE-DELEUZE, O. FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT (2), D. POISSENOT et F. PRESSE (2), et MM. E. DUMONT, L. FAGAUT (2), JS. LEUBA, R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

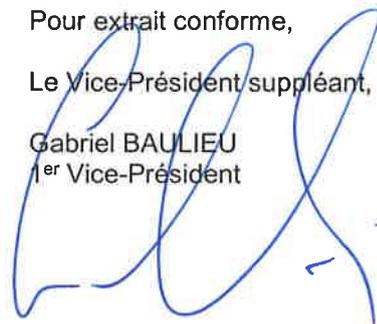
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le principe du programme prévisionnel de « Musiques en herbe » 2018-2019,**
- **se prononce favorablement sur le montant des subventions au titre du fonds d'aide aux écoles de musique pour le volet animation du territoire :**
 - o **9 000 € au CAEM**
 - o **10 000 € à l'Ecole de musique du Plateau**
 - o **9 000 € à l'EMICA**
 - o **9 000 € à la MJC Palente,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 14



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2018, d'une part,

Et :

L'association « Carrefour d'animation et d'éducation musicale » (CAEM) Besançon dont le siège est situé 13 A avenue Ile-de-France 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yves TANNIER, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2016-2019 du 10 avril 2017, le présent avenant porte uniquement sur les actions des Temps forts du réseau des écoles de musique (Musiques en Herbe) définies pour l'année scolaire 2018-2019 et le montant de la subvention correspondante versée à l'association dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2018-2019.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'association a proposé, pour les Temps forts du Réseau des écoles de musique, l'action suivante :

- Le projet jazz Lab, avec un stage d'improvisation du jeudi 1 novembre au samedi 3 novembre 2018, avec restitution le samedi soir suivi d'une Jam Session. Des interventions musicales à l'école de Byans-sur-Doubs sur la saison 2018-2019. Un deuxième concert Jazz sera proposé fin juin 2019 par les membres du JazzLab avec participation des élèves de Byans.

L'association informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme au plus tard 3 mois après l'évènement.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association une subvention de 9 000 € dès signature de l'avenant.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2016-2019 du 10 avril 2017 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le CAEM
Le Président,

Yves TANNIER

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2018, d'une part,

Et :

L'association « Ecole de Musique du Plateau », dont le siège est situé rue de la Messarde 25660 Saône, représentée par son Président, Monsieur Christophe MATHEVON, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :**Article 1^{er} - Objet de l'avenant**

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2016-2019 du 13 avril 2017, le présent avenant porte uniquement sur les actions des Temps forts du réseau des écoles de musique (Musiques en Herbe) définies pour l'année scolaire 2018-2019 et le montant de la subvention correspondante versée à l'association dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2018-2019.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'association a proposé, pour les Temps forts du Réseau des écoles de musique, l'action suivante :

- 3 Stages de Soundpainting (1 entre octobre et novembre 2018, 1 stage entre janvier et avril 2019, 1 stage entre avril et juin 2019). A chaque fin de stage une **restitution publique est prévue.**
- **1 Concert** final en juin ou juillet 2019 (auditorium du CRR).

L'association informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme au plus tard 3 mois après l'évènement.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association une subvention de 10 000 € dès signature de l'avenant.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2016-2019 du 13 avril 2017 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'Ecole de Musique du Plateau,
Le Président,

Christophe MATHEVON

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2018, d'une part,

Et :

L'association « Ecole de musique Instruments Chant et Animation » (EMICA) dont le siège est situé Place Maurivard 25770 Franois, représentée par son Président, Monsieur Franck BLONDELLE, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2016-2019 du 6 avril 2017, le présent avenant porte uniquement sur les actions des Temps forts du réseau des écoles de musique (Musiques en Herbe) définies pour l'année scolaire 2018-2019 et le montant de la subvention correspondante versée à l'association dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2018-2019.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'association a proposé, pour les Temps forts du Réseau des écoles de musique, l'action suivante :

- 6 demi-journées de stage entre les participants et Jean Marc Larché, Cécile Dubois et les membres du collectif Zegaf.
- Commande d'une oeuvre pour quatuor de saxophones et Orchestre d'Harmonie.
- Des mini représentations dans différentes communes de la CAGB
- Deux concerts de restitution avec l'ensemble « Saxosaurus », salle des fêtes de Pouilley les Vignes le samedi 9 mars 2019, et à l'auditorium du CRR le dimanche 10 mars 2019.

L'association informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme au plus tard 3 mois après l'évènement.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association une subvention de 9 000 € dès signature de l'avenant.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2016-2019 du 06 avril 2017 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'EMICA
Le Président,

Franck BLONDELLE

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET



**Avenant n°5 à la convention d'objectifs 2016-2019 du 14 avril 2017
entre la CAGB et la MJC Palente
Musiques en Herbe**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 27 septembre 2018, d'une part,

Et :

L'association « Maison des Jeunes et de la Culture » (MJC) Palente dont le siège est situé 24 rue des Roses 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis PHARIZAT, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Conformément aux articles 2 et 3 de la convention d'objectifs 2016-2019 du 14 avril 2017, le présent avenant porte uniquement sur les actions des Temps forts du réseau des écoles de musique (Musiques en Herbe) définies pour l'année scolaire 2018-2019 et le montant de la subvention correspondante versée à l'association dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique.

Le présent avenant est établi pour l'année scolaire 2018-2019.

Article 2 - Engagements de l'association

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'association a proposé, pour les Temps forts du Réseau des écoles de musique, l'action suivante :

- Rencontre entre des musiciens (élèves et professeurs) de structures musicales différentes, dans d'autres lieux de travail (CRR, Rodia, ...) avec des artistes de renom. Début des ateliers en novembre 2018. Master class du lundi 15 au jeudi 18 avril 2019 avec les musiciens d'Electro Deluxe : dont une journée de master class au CRR pour des groupes qui ne participent pas au projet.
- Restitution en première partie d'Electro Deluxe lors du concert le 2 ou le 9 mai 2019 à la Rodia

L'association informera le Grand Besançon de la tenue de ces événements et fournira un bilan qualitatif et financier de ce programme au plus tard 3 mois après l'évènement.

Article 3 - Engagements de la CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser à l'association une subvention de 9 000 € dès signature de l'avenant.

En aucun cas la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de l'association.

Article 4 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2016-2019 du 14 avril 2017 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour la MJC Palente
Le Président,

Jean-Louis PHARIZAT

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET